

BUDGET D'AUTONOMIE ÉDUCATIVE FRANCILIEN (BAEF)

**Vous êtes proviseur ou gestionnaire d'un lycée,
le budget d'autonomie peut vous aider à lancer
de nouvelles actions éducatives et pédagogiques
pour la réussite de vos élèves.**



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Permettre aux lycées de mener des projets éducatifs au service de la réussite des élèves sur les thématiques suivantes :

- La lutte contre le décrochage scolaire,
- L'orientation,
- La citoyenneté,
- L'éducation artistique et culturelle,
- La prévention santé des jeunes,
- Le lien avec les entreprises,
- Les Campus d'été...



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycées publics et privés sous contrat d'association franciliens.



QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

Le proviseur ou le gestionnaire du lycée.



QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

- 10 000 € pour les lycées publics,
- 2 000 € pour les lycées privés sous contrat d'association.



QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

Demande unique à saisir, tout au long de l'année, sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr

Tous vos documents et une FAQ sont à retrouver sur : lycees.iledefrance.fr



CONTACT

budgetautonomie@iledefrance.fr

Plus d'informations sur :
lycees.iledefrance.fr